

Paris, le 13 juin 2016

Les autocars « Macron » ont transporté près de 70% passagers supplémentaires au 1^{er} trimestre 2016, tous les indicateurs sont en hausse

En libéralisant le transport interurbain par autocar, la loi Macron du 6 août 2015 a confié à l'Arafer une mission d'observation de ce nouveau marché. Sur la base des données exhaustives collectées auprès des cinq opérateurs du marché, l'Observatoire des transports et de la mobilité publique aujourd'hui une synthèse de l'activité réalisée au premier trimestre 2016.

Cet état des lieux trimestriel apporte un éclairage précis sur le fonctionnement et les évolutions du marché.

ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT PAR AUTOCAR (1^{ER} TRIMESTRE 2016)

Avec près de 1,1 million de passagers transportés au 1^{er} trimestre 2016, les lignes régulières par autocar enregistrent une hausse de fréquentation de 69% par rapport au trimestre précédent. En près de 8 mois depuis l'ouverture du marché, les 5 principaux opérateurs (Eurolines/Isilines 41% des liaisons commercialisées, FlixBus 32%, Starshipper 13%, Ouibus 10% et Megabus 4%) ont donc transporté au total 1,86 million de voyageurs.

Eurolines/Isilines reste le leader du nombre de liaisons commercialisées, suivi de Flixbus qui a poursuivi son maillage (+55%) du territoire national. A l'inverse, Megabus se concentre sur de grands axes, en connexion avec l'international.

Le trajet moyen parcouru a légèrement reculé au 1^{er} trimestre 2016 : 346 km contre 376 km au cours du précédent trimestre, générant une recette de 11,3 euros HT. La recette moyenne par passager s'élève à 3,3 euros HT pour 100 km.

Le chiffre d'affaires du trimestre des cinq opérateurs progresse de 60% pour s'établir à 12,2 millions d'euros HT au 31 mars 2016, soit au total 21,5 millions d'euros HT depuis l'ouverture du marché.

Les créations d'emplois se sont poursuivies avec près de 250 équivalents temps plein supplémentaires de janvier à mars 2016, soit plus de 1 200 emplois créés depuis l'ouverture du marché, principalement des conducteurs.

L'offre de transport par autocar a progressé au 1^{er} trimestre 2016 avec 191 lignes¹ (+26%) et 858 liaisons différentes commercialisées (+25%) desservant 150 villes françaises. Les opérateurs ont continué à mailler les grandes métropoles régionales et ont augmenté les fréquences avec 566 départs d'autocars quotidiens (+ 57%) depuis 204 points d'arrêts dont 71 gares routières.

¹ Une ligne peut comporter plusieurs liaisons.

Paris reste l'origine ou la destination la plus fréquentée avec près des deux-tiers des voyages passant par la capitale (+59%), mais d'autres villes comme Toulouse, Rouen, Nantes et Marseille voient leur fréquentation bondir de plus de 80%. Paris-Lille reste le trajet le plus effectué, suivi de Paris-Lyon et Paris-Rouen.

Enfin, une première analyse intermodale avec l'offre de transport ferroviaire permet de constater que pour 55% des liaisons autocars commercialisées, il n'existe pas d'alternative en train direct. Fin 2016, l'Arafer prévoit de publier une analyse de la concurrence multimodale (train, autocar, covoiturage) suite aux résultats des enquêtes de terrain sur les comportements de mobilité.

ÉTAT DES LIEUX DES LIAISONS DE MOINS DE 100 KM

Depuis le 15 octobre 2015, les liaisons de moins de 100 km sont régulées par l'Arafer. Au 11 juin 2016, [dix transporteurs ont déclaré 174 liaisons](#) et 68 d'entre elles ont fait l'objet de demandes d'interdiction ou de limitation de la part d'autorités organisatrices de transport, principalement des régions.

L'Arafer a rendu 3 avis favorables aux demandes d'interdiction et/ou de limitation de services, et 23 avis défavorables. Ils sont [consultables](#) sur le site de l'Autorité.

Au 31 mars 2016, une seule liaison régulée de moins de 100 km était commercialisée (Lons-le Saunier-Dijon), près de 70 autres pourraient l'être suite aux avis rendus ou à l'expiration du délai de saisine.

- [Consulter la synthèse](#). Le bilan détaillé sera publié mercredi 15 juin sur [arafer.fr](#)
- [Consulter la carte et le registre des gares routières](#)

L'Observatoire des transports et de la mobilité publie chaque trimestre un bilan détaillé du marché du transport par autocar. Prochain rendez-vous en septembre 2016.

À propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement du marché ferroviaire : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf), présidée par Pierre Cardo.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes. Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer.

Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier. Ses avis et décisions [publiés sur le site internet de l'Autorité](#), sont adoptés par un collège composé de sept personnalités indépendantes choisies pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence.